

LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE :
ENTRE ANTIGONE ET NARCISSE,
L'EGODÉMOCRATE

La cause semble entendue. Sous les saints auspices de Gandhi ou de Martin Luther King, refuser d'obéir aux lois serait l'une des voies les plus assurées pour établir la démocratie, réelle ou véritable c'est selon, celle dans laquelle nous vivons n'en présentant que les apparences trompeuses. La désobéissance civile entendue, pour reprendre les termes de John Rawls, comme « l'acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement¹ », serait non seulement le symptôme de l'état critique dans lequel se trouvent les démocraties représentatives mais également l'un des remèdes, non le moindre, aux maux dont elles souffrent.

Il est difficile de dénier spontanément vertu et courage à celui ou à celle qui, au nom des principes moraux les plus élevés, refuse en conscience d'obéir à des lois qu'il tient pour injustes. Mais ériger en mode d'action courant ce qui devrait rester une absolue exception dans une démocratie aussi imparfaite soit-elle est loin d'aller de soi. C'est ici un regard critique que nous proposerons moins sur la pratique de la désobéissance civile que sur le dessein de faire de cet acte une forme de normalité démocratique.

Avant d'aller plus avant, un point de méthode. La littérature relative à la désobéissance civile est depuis quelques années aussi abondante que diverse. Des ouvrages militants comme celui de José Bové et Gilles Luneau paru en 2004, *Pour la désobéissance civique*, prennent la forme d'un manifeste qui entend faire reposer sur des bases conceptuelles solides

1. John Rawls, *Théorie de la justice* (1971), Paris, Seuil, 1987, p. 405.

des mouvements comme celui des faucheurs de plants d'organisme génétiquement modifié (OGM)². Des philosophes et des sociologues se sont penchés sur cette question d'un point de vue plus scientifique, tout en ayant une proximité manifeste avec leur objet d'études. Il s'agit principalement du travail de Sandra Laugier et Albert Ogien, *Pourquoi désobéir en démocratie ?* paru en 2010 et prolongé par une réflexion très stimulante sur les nouvelles formes de la politique dans *Le Principe démocratique*, publié en 2014³. Il faut aussi se reporter aux sites qui, sur internet, militent pour la désobéissance et offrent un point de vue vivant sur ce phénomène⁴. Nous avons essayé de déceler les points de convergence qui transparaissent à la lecture de ces différentes sources pour déterminer en quelque sorte les structures intellectuelles de l'idée de désobéissance civile aujourd'hui. Si l'analyse universitaire et le discours militant ressortissent à deux sphères différentes, ils se rejoignent souvent pour justifier la désobéissance civile comme un mode d'action démocratique positif en réponse à la situation politique actuelle. Comme le soulignent Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault : « Les désobéissants disposent aujourd'hui d'un cadre théorique stabilisé et d'une histoire protestataire dans laquelle ils puisent leur inspiration⁵. »

À la lecture de ces différentes sources, on est frappé par le soin mis à définir scrupuleusement la désobéissance civile. Globalement les auteurs se retrouvent pour considérer que pour être civile la désobéissance doit répondre à plusieurs critères : une action collective, se fondant sur une prise de conscience individuelle, reposant sur des valeurs éthiques, non violente, délibérée, explicitement assumée et publique, conduisant à une transgression concertée de l'ordre légal démocratique, dans le but d'imposer la question en jeu au débat public mais aussi d'exercer directement ou indirectement une pression sur le législateur pour que la loi soit modifiée, le but ultime étant de participer à une transformation des valeurs collectives⁶.

2. José Bové et Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, Paris, La Découverte, 2004.

3. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, La Découverte, 2010 ; *Le Principe démocratique. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014. On se référera aussi ici à David Hiez et Bruno Villalba (dir.), *La Désobéissance civile. Approches politique et juridique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008 ; Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La Désobéissance civile*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

4. Cf. ainsi Desobeir.net, qui propose en juin 2015, par exemple, des stages de désobéissance civile sur le site de Notre-Dame-des-Landes.

5. Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La Désobéissance civile*, op. cit., p. 53.

6. José Bové et Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, op. cit., p. 30 ; David Hiez et Bruno Villalba (dir.), *La Désobéissance civile*, op. cit., p. 17.

Dès lors, selon ces auteurs, toute action de désobéissance qui ne répondrait pas à ces critères ne pourrait être qualifiée de civile. Cette volonté de sanctuariser la notion par une définition si stricte répond à un objectif lui-même politique : écarter du débat tout acte qui n'entrerait pas dans cette définition millimétrée pour désamorcer, par avance, les critiques les plus courantes portées contre ce mode d'action. La question est particulièrement sensible pour ce qui est de l'usage de la violence. Or la pratique de la désobéissance civile déborde ce cadre intellectuel. La réalité est difficile à contenir par le simple jeu des mots et des définitions. Ce sont aussi ces débordements qu'il faut envisager pour mesurer les enjeux qui s'attachent à une « normalisation » de la désobéissance civile en démocratie.

La défense de la désobéissance civile passe généralement par trois propositions affirmées avec conviction mais qui méritent d'être discutées.

57

La désobéissance civile serait *inévitabile* dans le monde actuel en proie à la mondialisation libérale, phénomène auquel les démocraties représentatives n'offriraient aucune parade puisqu'elles en seraient les complices.

La désobéissance civile serait par nature *légitime* car s'inscrivant dans une continuité historique prestigieuse, assurant la défense de principes supérieurs contre les intérêts les plus prosaïques et rejetant toute forme de violence face à un pouvoir qui n'hésiterait jamais à en user.

La désobéissance civile, enfin, serait *souhaitable* : elle constituerait l'un des modes d'action les plus prometteurs pour atteindre l'horizon d'une nouvelle démocratie, réelle celle-ci, qui se fonderait sur la reconnaissance de la dignité de chaque individu considéré comme un citoyen digne de faire entendre sa voix et fort de la confiance qu'il porte en lui-même.

À partir de là émerge une figure politique nouvelle : l'*egodémocrate*, à la fois Antigone moderne qui refuse la loi de la Cité au nom de principes estimés supérieurs et Narcisse enivré de son propre courage, qui s'accomplit dans cette geste démocratique, en s'opposant à toute autorité au nom d'un individualisme qui se veut radical.

UNE DÉSOBÉISSANCE CIVILE MORALEMENT IMPOSÉE PAR LE MONDE D'AUJOURD'HUI ?

Si la désobéissance civile ne date pas d'hier, elle prend une nouvelle forme, plus globale, au risque de se muer en concept attrape-tout. Il n'est plus finalement question de lutter contre ce qui serait une injustice en particulier mais bien de s'opposer à un système – la mondialisation libérale – qui est en soi une injustice. Ce combat présenté comme une

nécessité morale objective repose en fait sur une idéologie politique forte bien plus relative.

Une mondialisation libérale qui ne laisserait d'autre choix ?

La désobéissance civile apparaît non pas comme un phénomène nouveau mais en pleine expansion et ce, sur toute la planète. Elle serait une réaction à des formes diverses d'oppression qui caractérisent le monde actuel. Laugier et Ogien montrent que, depuis plus d'une décennie avec une accélération ces toutes dernières années, des mouvements d'émancipation voient le jour aussi bien contre les régimes autoritaires avec le Printemps arabe que contre la mondialisation qualifiée de libérale, par le démontage de restaurants américains ou la destruction de plants d'OGM⁷.

58 La désobéissance civile serait donc une réponse plus ou moins spontanée à une situation objectivement insupportable. Cette idée pose, à notre sens, au moins quatre difficultés. La première est de laisser penser que la résistance à ce qui serait un mouvement oppressif mondial serait une nécessité morale alors qu'elle relève pour beaucoup d'un combat idéologique; la deuxième est qu'il est difficile de juger la désobéissance civile comme légitime lorsqu'elle est pratiquée par certains mouvements politiques et de dénier, dans le même temps, le droit d'y recourir à d'autres au motif qu'ils ne partageraient pas les mêmes luttes; la troisième réside dans le fait de placer sous la même bannière des mouvements de nature et de portée différentes au risque de rendre confus les enjeux; la dernière, qui n'est pas sans lien avec la précédente, consiste en une « hyperbolisation » des menaces à laquelle la désobéissance civile est censée répondre.

On ne s'attardera pas sur le rapprochement régulièrement fait entre les différents mouvements de protestation – révolutions arabes, résistance au capitalisme financier et ses conséquences, refus des politiques de restrictions budgétaires, arrachage des plants d'OGM... – pour tenter d'y déceler une forme d'unité revendicative. Ce rapprochement crée une confusion et un nivellement des perspectives. Quoi de commun entre les Tunisiens ou les Égyptiens qui ont renversé un régime autoritaire kleptocratique et les fonctionnaires français – comme ces enseignants refusant de procéder à l'évaluation de leurs élèves – qui rejettent ce que certains nomment « la violence arithmétique »⁸, gouvernement par les chiffres qui serait imposé par une logique libérale ?

7. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le Principe démocratie*, op. cit., p. 35 et suiv.

8. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, op. cit., p. 141.

Pour tout dire, Hayes et Ollitrault nous paraissent saisir assez justement la nature de ces mouvements dans les démocraties occidentales : « Il ne faudrait pas réduire la désobéissance à la seule action de quelques personnes qui défient la loi. Derrière ces actions, se cachent des organisations qui apportent leur soutien, cherchent des ressources connexes, auprès d'autres réseaux, parmi lesquelles, en particulier, la nébuleuse altermondialiste et les réseaux de gauche⁹. »

La désobéissance civile est alors une nouvelle forme de contestation du monde libéral « qui n'emprunte plus les chemins totalitaires et romantiques que pouvaient prendre les luttes de libération nationale¹⁰ ». Il s'agit de mener « une guerre qui ne dit pas son nom »¹¹ contre un système qui place les citoyens conscients de cette oppression devant un état de nécessité¹² : la toute-puissance des banques et des possédants ; la destruction de l'environnement par le développement économique exclusivement guidé par le profit ; la confiscation du pouvoir ; l'omnipotence d'un système médiatique qui ne permet pas l'émergence d'une opinion éclairée¹³... L'emploi du terme « guerre », au passage, dramatise l'enjeu en le portant à l'incandescence et en conférant symboliquement aux désobéissants un statut de combattant, des ponts étant jetés entre ce mode contemporain d'action politique et d'autres luttes contre le nazisme ou les puissances coloniales.

59

Cette « hyperbolisation » de la menace permet de justifier le refus d'obéir partout, y compris dans nos démocraties au nom d'une lutte idéologique – dont le bien-fondé n'est pas en discussion ici – qui doit être clairement identifiée. La critique de la mondialisation et de ses effets, aussi radicale qu'elle puisse être, a le mérite de mettre en évidence les conséquences très négatives de ce phénomène ou de ce projet – selon l'appréciation qu'on en a. Critiquer et se battre contre la logique financière, les délocalisations, les contraintes nouvelles qui pèsent sur les économies dans la compétition mondiale s'entend. Mais peut-on réduire la désobéissance civile à cette seule lutte en écartant tout mouvement qui, usant des leviers de cette désobéissance, ne poursuivrait pas les mêmes buts ?

Intellectuellement, la question se pose par exemple lorsqu'on considère les mouvements engagés contre le mariage des couples de personnes de même sexe. Laugier et Ogien les écartent rapidement du champ de leur

9. Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La Désobéissance civile*, op. cit., p. 139.

10. José Bové et Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, op. cit., p. 152.

11. *Ibid.*, p. 212.

12. *Ibid.*, p. 165.

13. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le Principe démocratie*, op. cit., p. 12.

enquête sur la démocratie réelle et la désobéissance civile au motif qu'ils s'opposent à l'extension des droits et libertés des individus en voulant rétablir le sens de l'ordre et de l'obéissance à l'autorité¹⁴. Pourtant ces mouvements revendiquent aussi le droit à désobéir à une loi qu'ils rejettent. On sent bien que l'évocation de ces désobéissants introduit un malaise dans un bel ordonnancement intellectuel. On pourrait aussi évoquer la question du refus de payer l'impôt qui a pu animer des mouvements politiques comme le poujadisme en rappelant que Henry David Thoreau, à l'origine du concept même de désobéissance civile aux États-Unis au XIX^e siècle, opposa un tel refus de payer ses taxes à l'État américain qui admettait l'esclavage et faisait la guerre au Mexique. Ne faut-il pas alors embrasser l'idée de désobéissance civile plus largement pour en saisir tous les aspects ? Peut-on cloisonner le phénomène en estimant que dans un cas il serait légitime et non dans l'autre ? Comment séparer le bon grain de l'ivraie ? Qui peut être l'arbitre qui désigne ce que sont la désobéissance civile, acceptable moralement et politiquement, et celle, au contraire, qu'on ne peut que réprouver ?

Ce mouvement désobéissant de gauche comme de droite, ou qui ne revendique aucun positionnement politique, repose sur l'idée commune que nous vivons dans des pseudo-démocraties. Se profile ainsi une critique plus virulente et, pour certains, définitive de la démocratie représentative.

L'échec d'une pseudo-démocratie

Les régimes démocratiques contemporains ne permettraient pas aux individus de faire valoir, selon les formes normales du débat, leurs revendications légitimes. Ainsi, les faucheurs d'OGM expriment le sentiment qu'en dépit de phases de consultation au travers de conférences citoyennes, le gouvernement de l'époque a accepté les cultures de plants d'OGM sans tenir compte des opinions négatives émises dans ce cadre consultatif¹⁵. L'impression est alors de « crier dans le désert » sans espoir de se faire entendre par les autorités publiques qui se contentent de mettre en scène les débats citoyens dans une « parodie de démocratie »¹⁶. La critique n'est pas sans portée quand on connaît les limites des mécanismes de consultations publiques en France. Mais sont-elles de nature à justifier un choix aussi radical que de refuser d'appliquer la loi voire de la violer délibérément ? La démocratie représentative échouerait ainsi à

14. *Ibid.*, p. 28.

15. José Bové et Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, *op. cit.*, p. 26.

16. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le Principe démocratie*, *op. cit.*, p. 25.

faire émerger de nouveaux droits, alors que la désobéissance civile s'y emploierait avec succès, comme ce fut le cas en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de droit à l'interruption de grossesse, de liberté pour les radios¹⁷...

Plutôt que refuser d'obéir à la loi, ne peut-on opposer l'idée qu'il faudrait créer des mouvements politiques en mesure d'influer les décisions en remportant des élections et en pesant sur la majorité ? Mais il est souvent rétorqué que, les « canaux démocratiques » – les partis et les syndicats – ne jouant plus leur rôle de mobilisation, la voie des urnes se révélerait une impasse¹⁸. La justice n'est d'ailleurs pas mieux lotie, perçue comme complice des puissants, n'hésitant pas à sanctionner très durement les désobéissants¹⁹. Reste que l'argument ne paraît pas définitif au vu du récent succès en Grèce de Syriza ou de Podemos en Espagne. Le recours au processus électoral classique n'est pas voué à l'échec sauf à considérer qu'une fois au pouvoir ces formations se compromettront elles aussi nécessairement.

61

Mais, au-delà du fait que la démocratie représentative ne parviendrait pas à créer d'espaces de revendication permettant d'être entendu et surtout de peser sur le cours des politiques, transparaît aussi plus fondamentalement l'idée que nos régimes participent du système qui est combattu.

Car il ne s'agit pas seulement de fustiger des élites politiques qui agissent dans l'entre-soi au profit de leurs seuls intérêts alors que les citoyens – ou en tout cas une minorité éclairée d'entre eux – auraient à cœur de préserver des intérêts supérieurs ; il est question ici de refuser toute distinction entre gouvernants et gouvernés, d'écarter la représentation politique comme modalité d'organisation démocratique. Et l'antiparlementarisme, forme spécifique de l'anti-élitisme, n'est jamais très loin. Se fondant sur les pathologies que connaissent aujourd'hui nombre de régimes démocratiques – discrédit de l'action politique, manque de transparence, connivences, rupture entre une logique démocratique formelle et une démocratie réelle... – et qu'il serait absurde de nier, les tenants de la désobéissance civile comme mode d'action politique légitime prônent en fait une autre forme de régime dont on a du mal à dessiner les contours précisément. Dès lors, pour reprendre les termes de Laugier et Ogien, ils « justifient cette désobéissance par une idée dont la justesse est toujours difficile à contester : se mettre hors

17. José Bové et Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, op. cit., p. 179-180.

18. *Ibid.*, p. 37 et 185.

19. *Ibid.*, p. 31.

la loi est l'ultime moyen de s'opposer à l'abjection, de ne pas laisser faire l'inacceptable ou de secouer l'indifférence des concitoyens face aux indignités qui se commettent en leur nom²⁰ ».

Face à l'abjection, à l'indignité – termes forts, qui renvoient à une appréciation morale –, quel autre choix que de désobéir, sauf à faire celui de la lâcheté ?

UNE DÉSOBÉISSANCE CIVILE PAR NATURE LÉGITIME ?

62 On le voit, désobéir à la loi est justifié parce que la loi elle-même est injuste et émane d'un pouvoir et plus encore d'un système politique qui a perdu toute légitimité. Pourtant un tel acte ne va pas de soi et les tenants du recours à la désobéissance civile ne ménagent pas leurs efforts pour montrer en quoi celle-ci se fonde sur une légitimité supérieure à celle dont peuvent encore se prévaloir les autorités pseudo-démocratiques. Le discours public des désobéissants est tout entier tendu vers la légitimation de ce mode d'action et repose sur une véritable stratégie de communication en la matière. C'est assurément parce que c'est ici que le bât blesse et que réside la faiblesse de ce mouvement.

La légitimité supposée de la désobéissance civile repose sur trois piliers : ce mode d'action politique s'inscrirait dans une continuité historique et les désobéissants d'aujourd'hui seraient les héritiers de grands ancêtres dont nul ne conteste la haute valeur morale ; la désobéissance civile aurait toujours pour finalité la défense d'intérêts supérieurs dont les gouvernants et leurs épigones n'ont que faire ; par nature non violente, la désobéissance civile ne remettrait dès lors pas en cause les fondements de la paix civile et le contrat social, qu'elle aurait même pour vocation ultime de préserver.

Les mânes des grands ancêtres

Lorsqu'on se penche sur les écrits consacrés à la désobéissance civile, on est frappé par le besoin des militants comme des universitaires de rappeler sans cesse les origines de cette forme d'action politique. C'est une généalogie qu'on nous propose, une légende dorée de la désobéissance civile avec ces grandes figures, incontestables il est vrai, que sont, au-delà du père intellectuel qu'est Henry David Thoreau, Gandhi ou Martin Luther King. Des parallèles sont tracés avec la manière dont certains résistèrent à l'hitlérisme durant la Seconde Guerre mondiale

20. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, op. cit., p. 11.

en rappelant par exemple l'action et le sort funeste des membres de La Rose blanche (Die Weisse Rose), ce mouvement de jeunes étudiants allemands²¹. L'exemple aussi de ceux qui s'opposèrent à la guerre d'Algérie revient régulièrement, comme celui des femmes qui signèrent le « Manifeste des 343 salopes » pour revendiquer le droit à l'avortement.

Cette manière d'établir un lien, de connecter en quelque sorte les mouvements actuels, aussi divers soient-ils, à ces combats dont l'histoire a validé la justesse est une façon de dire : voyez que le refus d'obéir n'est pas voué à l'échec et que la postérité vous donnera raison. C'est aussi une tentative d'écraser les perspectives historiques en mettant tout sur le même plan, là encore, le combat contre le nazisme venant s'insérer par exemple dans un livre consacré principalement à la résistance à la mondialisation et à la culture des OGM. Il nous semble cependant que ce genre de parallèles connaît des limites intellectuelles évidentes.

63

La construction d'une telle mythologie de la désobéissance civile a pour objectif assez clair de tenir la critique à distance dans un raccourci qui n'est jamais explicité mais dont on voit bien les mécanismes à l'œuvre : si vous êtes opposés aux mouvements actuels de désobéissance civile, vous êtes finalement renvoyés dans le camp des colonisateurs, des tenants de la ségrégation raciale, voire des nazis. Or on peut avoir quelques difficultés à considérer que démonter un fast-food dans un pays où les élections sont régulières et les libertés garanties ait fondamentalement à voir avec la distribution de tracts contre le régime hitlérien dans le Munich de 1942.

La défense d'intérêts supérieurs

Pour justifier le recours à la désobéissance civile en démocratie, il faut établir qu'il a pour finalité la défense d'intérêts supérieurs que les autorités devraient protéger. Rawls a soutenu que « l'injustice d'une loi n'est pas, en général, une raison suffisante pour ne pas obéir²² » et que, si la Constitution est juste et que la loi est dans une certaine mesure injuste, nous avons le devoir d'obéir. À partir du moment où nous acceptons le gouvernement par la majorité – cette « simple convention empirique »²³ – dans le cadre d'une constitution juste, il faut accepter dans

21. José Bové et Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, op. cit., p. 76 et suiv.

22. Et il ajoute : « pas plus que la validité légale d'une législation (définie par la Constitution en vigueur) n'est une raison suffisante pour se conformer à la loi » (John Rawls, *Théorie de la justice*, op. cit., p. 392).

23. Pierre Rosanvallon, *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008, p. 29.

une certaine mesure les injustices de la loi qui peuvent naître de l'imperfection de la connaissance et du sens de la justice des autres²⁴. En revanche, la désobéissance civile se justifie lorsque la loi méconnaît la Constitution à un point tel que refuser d'obéir est la seule voie pour rétablir la justice. On pourrait considérer alors que la désobéissance civile s'apparente au stade ultime du constitutionnalisme. Le citoyen qui refuse la loi le fait comme garant de la Constitution. N'est-ce pas d'ailleurs le sens de « la résistance à l'oppression », souvent invoquée dans ce contexte et consacrée par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, laquelle a valeur constitutionnelle ?

64 Les tenants de la désobéissance civile comme mode normal de l'action démocratique mettent en avant le fait qu'ils agissent pour défendre des intérêts supérieurs et ce, selon deux significations. Ces intérêts sont supérieurs en ce qu'ils sont transcendants et dépassent même le seul ressort du régime démocratique : il s'agit de préserver l'environnement, de défendre la dignité humaine... La figure d'Antigone est convoquée alors selon un schéma classique opposant les droits naturels (on n'ose plus dire divins) au droit positif. Mais ces intérêts sont également supérieurs en ce qu'ils dépassent l'individu qui entend les défendre. Celui-ci touche au sublime en s'engageant au profit de causes qui ne sont en rien liées à ses intérêts particuliers. En désobéissant, on combat pour des principes métapolitiques – dans les espaces infinis où se rencontrent la politique et l'éthique – dont les gouvernants n'auraient que faire par lassitude, cynisme ou, pire encore, malhonnêteté.

De la sorte, on en vient parfois à considérer que la violation de la loi serait alors « non délinquante » car le désobéissant n'en tirerait aucun profit personnel²⁵. Ce raisonnement est assurément plus moral ou intellectuel que juridique car chacun sait qu'il ne suffit pas de ne pas tirer profit d'une infraction pour échapper aux sanctions.

Laugier et Ogien font état de cette forme de rupture avec les pratiques politiques courantes : il faut alors imaginer, écrivent-ils, « la politique sans appétit de pouvoir, sans inflation des ego, sans poursuite d'avantages personnels, sans rapports de forces, sans luttes pour la conquête des postes, sans manœuvres de couloir » et, plus loin, « comme un sacerdoce laïque complètement dégagé de l'ordre des passions et des intérêts »²⁶. La désobéissance civile serait finalement aussi l'expression d'une utopie,

24. John Rawls, *Théorie de la justice*, op. cit., p. 395.

25. Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La Désobéissance civile*, op. cit., p. 119.

26. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le Principe démocratie*, op. cit., p. 30.

celle d'une politique sans pouvoir. On peut s'interroger sur la possibilité concrète de tenir à l'écart le pouvoir de la politique mais, si l'on en croit certains, ce serait là pécher par manque d'imagination. On en revient d'ailleurs à une antienne revisitée qui consiste à distinguer « le » politique et « la » politique; le premier ressortit à la manière dont les citoyens, en profondeur, façonnent leur relation à la chose publique alors que la seconde relèverait de la pratique institutionnelle²⁷. On voit se profiler l'idée que dans un cas nous aurions affaire à des questions profondes et dans l'autre à des pratiques de pouvoir, si méprisables.

Il est aussi courant de considérer que les désobéissants auraient conscience des enjeux de long terme que négligeraient les politiques. Ce discours est prégnant chez ceux qui entendent défendre l'environnement contre des décisions qui lui porteraient atteinte de manière irréversible. Le combat contre les OGM puise dans cette rhétorique comme le font aussi les zadistes²⁸ à Notre-Dame-des-Landes ou à Sivens qui invoquent la destruction d'espèces animales ou végétales. Là encore, ce type de discours s'appuie sur un stéréotype, celui du politicien qui préférerait systématiquement engranger des gains immédiats, en particulier sur le plan électoral.

65

Pourtant, ces intérêts supérieurs ne sont pas tous de même rang, nous semble-t-il. Tout est question de proportion et tout ne vaut pas tout. Si on peut saisir le dilemme humain qui se pose au fonctionnaire qui devrait signaler le cas d'un enfant étranger dépourvu de titre de séjour pour que les parents de celui-ci soient poursuivis, on est moins convaincu par le refus d'évaluer des élèves au titre de la résistance à la politique du gouvernement jugée comme imposant une « violence arithmétique ». Or qui est en mesure de dire si un intérêt ou un choix doit prévaloir sur un autre ? Des gouvernements élus ? Des minorités actives ? Des majorités jugées apathiques et mal informées ? Les individus les plus éclairés ?

La non-violence comme réponse à la violence du pouvoir

Les tenants de la désobéissance civile ou ceux qui l'étudient insistent sur l'une des caractéristiques fondamentales de ce mode d'action : sa non-violence. La figure de Gandhi est symptomatiquement brandie. Toute action de révolte contre la loi qui userait de la violence sortirait du cadre épuré, voire aseptisé, de la désobéissance civile. Cette manière d'insister

27. *Ibid.*, p. 72.

28. Personnes engagées dans une « zone à défendre ».

sur ce point – en saturant l’espace par cette idée – est une réponse anticipée à toute critique formulée contre l’acte de désobéir en démocratie.

Toutefois, on reproche souvent aux mouvements de désobéissance de conduire à des actions violentes. Or, s’il n’est pas honnête de dénier à la désobéissance civile son fondement intrinsèquement non violent, il n’est pas raisonnable de considérer qu’elle peut se tenir à l’écart de toute violence. Il faut reconnaître la volonté de ceux qui entendent agir selon les « canons » de la désobéissance civile de ne pas donner prise à la violence en recourant à des techniques de maîtrise de soi, en étudiant les moyens de résister passivement aux forces de l’ordre sans risquer de blesser qui que ce soit. La pratique de la désobéissance s’enseigne et s’apprend. Des stages de formation sont organisés et des manuels existent à cet effet²⁹.

66 Mais il faut d’abord s’entendre sur ce que signifie l’acte de violence. Tout est affaire de sémantique. Si les militants qui arrachent les plants OGM acceptent de se faire arrêter sans résister aux forces de l’ordre, peut-on en déduire que cette intrusion dans une propriété privée et la destruction du fruit du travail d’autrui n’est pas un acte violent ? Il convient d’ailleurs de distinguer la désobéissance civile qui se contente de refuser d’appliquer la loi sur un mode passif, par l’abstention, et celle qui se caractérise par une intervention, et que l’on qualifie parfois de sabotage³⁰.

Par ailleurs, on trouve dans le choix de la non-violence des considérations stratégiques tout autant que morales. L’idée est souvent de contraindre l’État qui détient, on le sait, le monopole du recours à la violence légitime à y avoir effectivement recours pour mieux se poser en victime de la répression étatique. Mais ce type de confrontation qui, par des provocations, aboutit à la confrontation est toujours gros de dérapages. D’ailleurs, l’idée de « dérapages » mérite d’être creusée. Elle laisse entendre que les violences observées dans les mobilisations contre la loi ne seraient que rares, involontaires, subies en quelque sorte par les désobéissants. On peut considérer qu’il s’agit là de l’œuvre de marginaux, de provocateurs, voire de la police elle-même qui entend de la sorte discréditer le mouvement. Mais ces « dérapages » ne sont-ils pas induits par la démarche même, par la nécessaire confrontation aux forces de l’ordre, aboutissement logique de l’action menée ?

29. Xavier Renou, *Petit manuel de désobéissance civile à l’usage de ceux qui veulent vraiment changer le monde*, Paris, Syllepse, 2009.

30. On pense à l’écrivain italien Erri De Luca poursuivi pour avoir appelé au sabotage de la ligne ferroviaire Turin-Lyon en cours de construction. Cf. Erri De Luca, *La Parole contraire*, Paris, Gallimard, 2015.

Laugier et Ogien insistent ainsi sur le caractère stratégique de ce choix, « c'est-à-dire la détermination à éviter systématiquement – *sans toujours complètement y parvenir* – les confrontations directes avec la police et la population³¹ ». Plus encore, la violence n'est en pratique pas unanimement rejetée et fait l'objet de débats au sein des mouvements se réclamant de la désobéissance civile et plus largement de la résistance au système. Le discours autour de la non-violence a une valeur communicationnelle, en servant à démontrer le sérieux de la cause défendue et l'esprit de sacrifice, en quelque sorte, des désobéissants qui n'hésitent pas à s'exposer sans défense aux assauts, possibles, probables et parfois souhaités des forces de l'ordre. Les mêmes auteurs observent que, « tant qu'elle reste modérée et contenue, la violence est conçue comme une sorte d'adjuvant nécessaire à un combat essentiellement pacifique³² ». Plus encore, dans les mouvements contestataires qui s'élèvent contre la mondialisation, l'implantation d'un aéroport ou l'édification d'un barrage, on voit la violence se manifester concrètement. On peut soutenir que le jet de cocktails Molotov contre les gendarmes n'est pas un acte violent ou qu'il répond simplement à la violence des forces de l'ordre qui tentent de faire cesser un mouvement illégal d'occupation de terrains privés. On peut aussi ne pas le soutenir. À travers les mouvements zadistes ou des groupes comme les Black Blocs³³, on voit apparaître une forme de capillarité de la violence. Sans douter de la bonne foi de nombreux militants de la désobéissance civile, on peut aussi considérer qu'objectivement ils participent de mouvements de contestation générale de l'autorité qui conduit à accepter *in fine* le recours à la force dans un enchaînement incontrôlable.

67

Car, de leur point de vue, d'une certaine manière, le système combattu est lui-même intrinsèquement violent, y compris lorsqu'il s'agit uniquement d'appliquer des critères d'évaluation de l'efficacité de services publics – la violence arithmétique évoquée plus haut. L'action non violente entend, dans un jeu pervers, pousser le pouvoir à bout, saturer l'adversaire de sa propre violence, selon les termes de José Bové et Gilles Luneau³⁴. On pourrait même aller plus loin. Si l'État, le pouvoir, les gouvernants sont si illégitimes et si la désobéissance civile repose sur une légitimité bien supérieure, en quoi peut-on dénier aux désobéissants

31. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le Principe démocratie*, op. cit., p. 19 (nous soulignons).

32. *Ibid.*, p. 217.

33. Groupes d'activistes contestant la « mondialisation libérale » en usant de la force lors de manifestations, comme ce fut le cas lors du G8 à Gênes en 2001.

34. José Bové et Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, op. cit., p. 61.

le droit de recourir à la violence ? Ne disposeraient-ils pas alors du droit d'en user face à un pouvoir qui ne repose plus sur rien ?

LA DÉSŒBÉISSANCE CIVILE : FONDEMENT D'UNE
DÉMOCRATIE RÉELLE, LA SEULE AUTHENTIQUE ?

68 Ogien et Laugier ont montré en quoi la désœbéissance civile pouvait s'inscrire dans un mouvement plus large visant à refonder la démocratie en retrouvant le principe : la « volonté d'agir en politique en restant fidèle à une attitude respectueuse des choix de vie de chacun, porteuse d'un idéal de dignité des personnes, soucieuse d'un respect de l'égalité, s'opposant à toutes les discriminations et toutes les injustices et livrant à la connaissance des citoyens l'intégralité des informations d'intérêt public qui les concernent³⁵ ». Mais ici réside une difficulté : si ce principe de démocratie est, pour reprendre les termes de ces auteurs, « une aspiration, et une exigence morale et politique³⁶ », peut-on concevoir la désœbéissance civile qui traduit cette aspiration comme un mode d'action démocratique « normal » au même titre que l'acte de voter ?

De surcroît, ce mode d'action direct, véritable acte de conscience, marquerait l'émergence d'un citoyen pleinement démocratique dont la dignité serait enfin reconnue mais qui, étant la mesure de toute chose, substituerait son seul jugement à celui de la communauté réunie et délibérante. Cet *egodémocrate*, tourné vers lui-même et vers les autres dans un mouvement complexe, est-il l'horizon vers lequel nous devons nous porter ?

Une nouvelle façon de faire de la politique

La désœbéissance civile ne constituerait pas une négation de l'action politique mais en serait une forme plus authentique d'un point de vue démocratique. Ce mode d'action, s'inscrivant dans un mouvement plus large de contestation des pouvoirs établis, « reconfigure insensiblement mais irréversiblement les pratiques de la politique » ; il traduirait « l'évolution de la conception que les citoyens ordinaires se font de la démocratie » et refléterait « la transformation du rapport qu'ils entretiennent au politique »³⁷.

Ogien et Laugier appellent à ne pas se laisser aller à un regard

35. Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le Principe démocratie*, op. cit., p. 22.

36. *Idem*.

37. *Ibid.*, p. 20-21.

condescendant sur ces pratiques démocratiques nouvelles au prétexte qu'elles relèveraient du populisme, de la démagogie ou de l'idéalisme³⁸. Il ne nous semble pas, en effet, que la question se pose en ces termes. La réflexion devrait plutôt porter sur les conséquences d'un recours à la désobéissance civile comme mode « normal », au sens de pleinement légitime et courant, de l'action démocratique. Il s'agit pourtant là d'un acte qui est tout sauf anodin car il met, à chaque fois, en jeu l'action des élus – ce qui est naturel en démocratie – mais plus encore le fondement du pacte social – ce qui est plus déstabilisant. Peut-on à chaque désaccord avec les décisions prises par nos représentants élus poser la question de confiance ultime sur le fondement même de notre régime ? Par ailleurs, au prétexte que le fonctionnement de nos institutions est parfois décevant ou erratique, est-il juste de dessiner la démocratie représentative sous les traits d'une ploutocratie, d'une oligarchie cynique, d'un théâtre d'ombres ?

69

Il faut également prendre la mesure de la modestie des visées des désobéissants. Ils « apprécient leur réussite sur un mode mineur : parvenir à se rassembler en dépit des efforts déployés par les autorités officielles pour les en empêcher ; gêner la réalisation des mesures décidées par les pouvoirs publics ou retarder leur mise en œuvre³⁹ ». Mais ces auteurs mettent en évidence l'une des interrogations les plus profondes. La démocratie réelle qu'ils décrivent – et qu'ils appellent tout de même de leurs vœux – est une politique sans pouvoir, sans projet aussi, si ce n'est d'exercer sa vigilance, de faire entendre sa voix, d'opposer sa critique aux politiques menées. Finalement, deux conceptions de la politique existeraient (faut-il écrire « coexisteraient » ?). La première serait liée à la conquête et à l'exercice du pouvoir et se fonderait sur l'idée d'efficacité, et l'autre serait fidèle au principe démocratique et orienterait l'engagement des citoyens, authentique⁴⁰. En proposant ainsi deux types idéaux de l'action politique, il nous semble que l'on prend un risque et que l'on commet une injustice.

Le risque est de figer l'opposition classique entre les élites et les citoyens. Comment penser une réconciliation entre ceux qui mènent des politiques publiques et ceux qui en sont destinataires si, intellectuellement, on part du principe qu'ils sont fondamentalement différents, séparés et même opposés ? Il y a là une forme de contradiction.

L'injustice réside dans le fait de laisser entendre que les élus, les élites

38. *Ibid.*, p. 23.

39. *Ibid.*, p. 15.

40. *Ibid.*, p. 78-79.

politiques – ce terme englobant qui écrase toutes les nuances – seraient totalement dépourvues d’authenticité dans leur action et négligeraient des valeurs comme celles de justice, d’attention aux autres, etc., dont les seuls véritables défenseurs seraient ces citoyens actifs, au premier rang desquels on trouve les désobéissants. C’est faire peu de cas de l’action quotidienne de tant d’élus qui travaillent au mieux au profit de leurs concitoyens sans contrepartie aucune si ce n’est la volonté de servir. Comment ces élus pourront-ils poursuivre leur engagement, prendre des décisions, mener des politiques publiques, si la fiction démocratique de la représentation est systématiquement sapée ? La politique, c’est écouter, décider, agir au mieux pour l’ensemble de la Cité ; elle ne peut se limiter à une fonction critique exercée par des individus tout gonflés d’eux-mêmes, juchés sur l’Aventin de leur – bonne – conscience.

70

Un nouveau citoyen ?

La désobéissance civile participe de cette démocratie réelle dont l’esprit est celui de l’horizontalité et non de la verticalité, celui du développement de l’autonomie et de l’expression individuelle et non celui de la soumission à l’autorité. Il s’agit là d’un esprit « incompatible avec celui qui prépare à la conquête et à l’exercice du pouvoir et, à plus forte raison, avec celui qu’il faut avoir pour prétendre diriger un État », écrivent Ogien et Laugier⁴¹. Tout tourne autour de l’idée que chaque citoyen dispose d’une compétence politique à l’égal des gouvernants, qui doit être exprimée et respectée. Apparaît là un nouvel état psychologique démocratique – singulièrement au sein des générations les plus jeunes : la politique n’est plus seulement une question d’organisation de la vie collective mais un mode d’épanouissement personnel par le don de soi.

L’un de ses moteurs est la confiance en soi et le refus du conformisme. Il ne faut pas se laisser effrayer par l’opinion des autres. La référence à Emerson, autre grande figure avec Thoreau de la désobéissance civile, est ici constante⁴². La désobéissance civile, traduction aigüe du principe de démocratie réelle, permettrait à chacun d’éprouver que sa voix porte, qu’elle est respectée et n’est pas tenue pour négligeable. L’action politique, collective, se conjugue là avec l’affirmation d’une subjectivité forte. Ce croisement entre le « je » et le « nous » ne passe plus, contrairement à l’idéal républicain, par l’opération rationnelle de l’élection et de la représentation politique qui permet de transmuter des volontés

41. *Ibid.*, p. 77.

42. *Ibid.*, p. 156 et suiv. (autour de Ralph Waldo Emerson et de la *self-reliance*).

individuelles en une volonté générale. Le chemin inverse devrait être parcouru. La décision collective devrait venir se concilier avec une myriade de choix individuels sans que l'on sache vraiment comment organiser concrètement cette mise en adéquation.

Se dessine en creux le portrait d'un nouveau citoyen, l'*egodémocrate*, qui, étant la mesure de toute chose, ne serait plus prêt à accepter l'une des règles de la vie en commun : le compromis. En démocratie, il faut pourtant savoir transiger. On peut appeler cela la règle de la majorité, le sens du vivre ensemble, en tout état de cause on ne peut imposer son point de vue systématiquement. Naturellement, il importe que ce ne soit pas toujours les mêmes individus ou catégories qui aient à subir la loi du nombre ; chacun à son tour doit éprouver les frustrations de la démocratie. Or le démocrate désobéissant est-il prêt à cela ? Si son refus repose, selon lui, sur des principes absolument supérieurs et que, de surcroît, sa dignité personnelle en dépend, comment peut-il accepter de faire le compromis qui, à ses yeux, ne serait que compromission ?

71

L'action désobéissante est revendiquée comme politique, mais son principal ressort est moral. On assiste là à un phénomène de « subordination des choix politiques à des choix moraux⁴³ », ce qui pose deux difficultés. La morale relève de la conscience individuelle même si elle renvoie, selon une trame complexe, aux valeurs partagées au sein d'une société. Pour reprendre les termes de Max Weber⁴⁴, nous pouvons être confrontés à « une guerre des dieux », un conflit des valeurs. Chaque individu se trouve face à de tels dilemmes, mais qui, sur le plan collectif, doit déterminer la hiérarchie des valeurs si ce n'est l'autorité politique ? Puis il arrive – et c'est une question vieille comme le monde – que l'action politique ne soit pas morale au premier abord. La raison d'État n'est pas une vue de l'esprit.

La critique sous-jacente des masses apathiques laisse aussi perplexe. La majorité silencieuse, moutonesque⁴⁵, demeurerait dans un conformisme honni par les tenants de la désobéissance civile. N'est-ce pas une manière de légitimer l'émergence d'une nouvelle élite, autoproclamée, qui aurait atteint un tel niveau de conscience politique et morale qu'elle pourrait dire ce qu'est le bien ou le mal, le reste de la population étant maintenu ou se maintenant dans un état amorphe ? En cela le discours

43. Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La Désobéissance civile*, op. cit., p. 24.

44. *Le Savant et le Politique* (1919), Paris, Plon, 1963.

45. « Celui qui suit au contraire l'opinion dominante, le mouton du centre, retire à sa pâte le levain et le sel » (Erri De Luca, *La Parole contraire*, op. cit., p. 15).

égalitaire des tenants de la désobéissance civile atteint une limite forte. Peu importeraient les citoyens qui choisissent de respecter les lois et qui n'appartiennent pas à cette élite; au mieux ils sont spectateurs, au pire complices du système. Mal leur en prend de ne pas participer de cet élan héroïque, romantique et égotique du résistant indigné.

La désobéissance civile est grosse de bien des ambiguïtés. Elle participe d'une critique forte de nos démocraties, loin d'être parfaites, mais n'offre pas de solutions concrètes pour en améliorer le fonctionnement. Elle se présente comme un mode d'action politique, mais réintroduit dans la démocratie une dimension morale tout autant qu'idéologique, cocktail toujours pernicieux. Elle met en avant un individualisme sceptique et radical sans proposer les moyens de le transformer en volonté collective positive. Elle en appelle enfin à l'égalité tout en laissant de côté, par condescendance voire mépris, la majorité de ceux qui adhèrent au système.

La désobéissance civile comme remède aux imperfections de notre démocratie ? Et si elle n'en était pas plutôt l'une des maladies ?

R É S U M É

Refuser d'obéir aux lois serait l'une des voies les plus assurées pour établir la démocratie réelle, celle dans laquelle nous vivons n'en présentant que les apparences trompeuses. La désobéissance civile serait inévitable dans un monde en proie à la mondialisation libérale dont nos gouvernants seraient les complices. Elle serait légitime car, non violente, elle assurerait la défense de principes supérieurs. Elle serait souhaitable pour atteindre un nouvel horizon démocratique qui se fonderait sur l'épanouissement de chaque individu considéré comme digne de faire entendre sa voix et fort de la confiance qu'il porte en lui. Pourtant, une présentation sous un jour si favorable mérite d'être livrée à la critique car la désobéissance civile est grosse d'ambiguïtés. À travers ce qui serait un mode d'action démocratique normal se dessine le portrait en creux d'un nouveau citoyen, l'egodémocrate, entre Antigone et Narcisse, refusant toute autorité, se pensant comme la mesure de toute chose, au risque de rendre impossible la vie en commun sous l'égide de la loi.